



Montpellier Méditerranée Métropole (Siren : 243400017)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Métropole
Commune siège	Montpellier
Arrondissement	Montpellier
Département	Hérault
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/07/2001
Date d'effet	01/08/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Michaël DELAFOSSE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	50 Place Zeus
Distribution spéciale	CS 39556
Code postal - Ville	34961 MONTPELLIER cedex 2
Téléphone	04 67 13 60 00
Fax	04 67 13 61 01
Courriel	contact@montpellier3m.fr
Site internet	www.montpellier3m.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	versement transport
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	Assainissement, REOM spéciale

Population

Population totale regroupée	513 734
-----------------------------	---------

Densité moyenne 1 170,00

Périmètre

Nombre total de communes membres : 31

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
34	Baillargues (213400229)	7 841
34	Beaulieu (213400278)	2 263
34	Castelnau-le-Lez (213400575)	25 320
34	Castries (213400583)	6 634
34	Clapiers (213400773)	5 902
34	Cournonsec (213400872)	3 594
34	Cournonterral (213400880)	6 731
34	Fabrègues (213400955)	7 278
34	Grabels (213401169)	9 066
34	Jacou (213401201)	6 926
34	Juvignac (213401235)	12 890
34	Lattes (213401292)	17 775
34	Lavérune (213401342)	3 363
34	Le Crès (213400906)	9 430
34	Montaud (213401649)	1 044
34	Montferrier-sur-Lez (213401698)	4 219
34	Montpellier (213401722)	305 743
34	Murviel-lès-Montpellier (213401797)	1 961
34	Pérols (213401987)	9 693
34	Pignan (213402027)	8 312
34	Prades-le-Lez (213402175)	6 213
34	Restinclières (213402274)	2 335
34	Saint-Brès (213402449)	3 420
34	Saint-Drézéry (213402498)	2 946
34	Saint-Geniès-des-Mourgues (213402563)	2 111
34	Saint-Georges-d'Orques (213402597)	5 667
34	Saint-Jean-de-Védas (213402704)	12 722
34	Saussan (213402951)	1 803
34	Sussargues (213403074)	2 880
34	Vendargues (213403272)	7 131
34	Villeneuve-lès-Maguelone (213403371)	10 521

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 59

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz

- Hydraulique <i>Développement et gestion des réseaux d'acheminement de l'eau brute du Bas-Rhône et du Languedoc - - Gestion, fonctionnement et entretien des ouvrages hydrauliques départementaux, permettant de réguler les apports d'eau douce et salée dans l'étang de l'Or (compétence exercée à l'échelle du bassin versant ou de la zone humide de l'étang de l'Or) - Gestion des ouvrages hydrauliques confiés aux EPTB dont la métropole est membre.</i>
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) <i>Contribution à la transition énergétique. Elaboration et adoption du plan climat-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Approvisionnement en eau. Lutte contre la pollution. Protection et conservation des eaux superficielles ou souterraines. Gestion et protection de la ressource en eau(compétences des 3°, 6°, 7° et 12° en partie de l'article L211-7 du code de l'environnement)</i>
- Assainissement collectif <i>Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8</i>
- Assainissement non collectif <i>Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Gestion des déchets ménagers et assimilés</i>
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer <i>Travaux d'aménagement hydraulique en faveur de la lutte contre les inondations dans la vallée du Lez - - Travaux d'aménagement hydraulique en faveur de la lutte contre les inondations dans la vallée de la Mosson -- - Elaboration d'un schéma global de lutte contre les inondations dans les secteurs habités des zones urbanisées (hors réseau pluvial) de la métropole ---</i>
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines <i>- Actions de conservation de la biodiversité, à l'échelle de la zone humide de l'étang de l'Or.</i>
- Autres actions environnementales <i>- Mise en oeuvre des plans d'action du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Lez-Mosson-Etangs Palavasiens et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle du bassin versant Lez-Mosson-Etangs Palavasiens - - Compétences exercées à l'échelle du bassin versant ou de la zone humide de l'étang de l'Or : définition de la politique globale de l'eau et des milieux aquatiques, à l'échelle du bassin versant de l'étang de l'Or, dont les démarches de type contrat de bassin, Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, Plan d'action de prévention contre les inondations -- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du présent code. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement. Gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L 2226-1. Gestion et protection des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (comp.12° en partie de l'article L211-7 du code de l'environnement).</i>
- Autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages, dans les conditions prévues à l'article L. 2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement
- Contribution à la transition énergétique
Services funéraires
- Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites funéraires <i>Création, gestion, extension et translation des cimetières d'intérêt métropolitain</i>
- Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires <i>Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires d'intérêt métropolitain</i>
- Service extérieur de Pompes funèbres <i>Activités funéraires définies à l'article L. 2223-19 du code général des collectivités territoriales</i>
Sanitaires et social
- Activités sanitaires <i>Sur prescription de l'autorité de police compétente, service de conduite en fourrière des animaux errants ; service de fourrière des animaux errants ; service d'accueil des animaux errants en attente de cession gratuite à des organismes habilités à les proposer à l'adoption.</i>
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ; appui des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; participation au développement des sociétés soutenant les activités commerciales, ainsi que soutien et participation au pilotage des pôles de compétitivité situés sur son territoire
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain -</i>
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche <i>Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Activités culturelles d'intérêt métropolitain, notamment la création d'institutions, de manifestations et d'actions d'animation dans le domaine culturel d'intérêt métropolitain ou le soutien et la contribution à de telles institutions, manifestations et actions.</i>
- Activités sportives <i>Activités sportives d'intérêt métropolitain, notamment la création d'institutions, de manifestations et d'actions d'animation dans le domaine sportif d'intérêt métropolitain ou le soutien et la contribution à de telles institutions, manifestations et actions.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme <i>Plan local d'urbanisme, documents en tenant lieu ou carte communale</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>Organisation de la mobilité au sens des articles L. 1231-1, L. 1231-8 et L. 1231-14 à L. 1231-16 du code des transports.</i> <i>Abris de voyageurs</i>

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme <i>Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain mentionnées à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme</i>
- Plans de déplacement urbains <i>Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires.</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>1er janvier 2017, transfert du réseau routier départemental avec ses dépendances et accessoires à MMM (servitudes, droits et obligations et classement des routes transférées : voir arrêté 2016-1-1361 du 27 déc 2016)</i>
- Signalisation
- Parcs de stationnement <i>Parcs et aires de stationnement.</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
- Délégations des aides à la pierre (article 61 - Loi LRL)
Infrastructures
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain
- Eclairage public
- Pistes cyclables
- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires <i>Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national</i>
Autres
- Gestion d'un centre de secours <i>Services d'incendie et de secours, dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du présent code.</i>
- Service public de défense extérieure contre l'incendie
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- NTIC (Internet, câble...) <i>Réseaux fermés très haut débit : établissement et exploitation à leurs usages exclusifs de groupes fermés d'utilisateurs reliant, sur tout le territoire métropolitain, des équipements métropolitains et communaux. Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications, au sens de l'article L. 1425-1 du présent code</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
34	SM du parc régional d'activités économiques Via Domitia (200005999)	SM ouvert	513 734
34	SM des transports en commun de l'Hérault (253403430)	SM ouvert	904 160
34	SM du bassin de l'Or (SYMBO) (253401830)	SM ouvert	663 704
34	SM du bassin de Thau (253403539)	SM fermé	193 816
34	Syndicat du bassin du Lez (SYBLE) (200009884)	SM ouvert	754 188
34	Syndicat d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc (253400659)	SM fermé	223 914
34	SI d'électrification de la région Nord-Est de Montpellier (200053452)	SM fermé	25 201
34	SM Hérault énergies (253401699)	SM ouvert	852 078
34	SM Garrigues-Campagne (253400725)	SM fermé	72 642

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)